

CONSEIL GENERAL

DES ALPES-MARITIMES

COMITE SYNDICAL

du MERCREDI 28 SEPTEMBRE 1994

PRESENTS OU REPRESENTES :

M. Charles GINESY, Président du Conseiller Général des A.M.,
Mlle Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de SAINT-AUBAN,
M. André-Charles BLANC, Conseiller Général, Maire de THEOULE,
M. Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de VALDEBLORE,
M. Roger DUHALDE, Conseiller Général, Maire de MOUGINS,
M. Pierre FOUQUES, Conseiller Général,
M. Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de ST MARTIN VESUBIE,
M. Jean-Pierre LELEUX, Conseiller Général,
M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de SOSPEL,
M. Gilbert MARY, Conseiller Général, Conseiller Régional,
M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon,
M. Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette
M. Paul OLLIE, Conseiller Général,
M. Jean THAON, Conseiller Général, Maire de LANTOSQUE,
M. Robert VELAY, Conseiller Général,
M. Robert VIAL, Conseiller Général,
M. Jean-Paul DAVID, Maire de GUILLAUMES,
Mme Colette BOURRIER-RAYNAUD, Maire de VILLARS SUR VAR,
M. Lucien BELLEOUD, Adjoint au Maire de CLANS,
Mme Danièle GASTALDI, Conseiller Municipal de VALDEBLORE.
Mme Michèle PECQUEUR, Conseiller Municipal de ST VALLIER DE THIEY,
M. Jean BONNET, Conseiller Municipal de SOSPEL,
M. J.P. GOLETTA, Conseiller Municipal de SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE,
M. Michel de LORENZO, Adjoint spécial au Maire de THORENC,
M. Joseph OTTO, Adjoint au Maire de LANTOSQUE.

EXCUSES :

M. Pierre GUIGONIS, Conseiller Général, Maire de ROQUEBILLIERE,
Mme Michèle TABAROT, Conseiller Général,
Mme LEGENDRE, Directeur Général Adjoint à la Culture.
M. BESSON, Payeur Départemental.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 93 83 60 40

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAR

ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :

M. Alain FRERE, Vice-Président aux Affaires Culturelles du C.G.
Mme Christine REY, Payeur Départemental Adjoint,
M. Olivier SAMBUCCHI, Chef de Bureau des Affaires Culturelles du
C.G. des A.M. représentant M. GUICHARD, Directeur.
M. Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique et la Danse
M. Roger BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de
Musique des Alpes-Maritimes,
M. Claude VANDAMME, Directeur Pédagogique Adjoint de l'E.D.M.
Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission de l'E.D.M.

ORDRE DU JOUR :

- 1/ - Budget supplémentaire 1994 du Syndicat.
- 2/ - Attribution de l'indemnité de conseil au Payeur Départemental.
- 3/ - Discussion sur les orientations budgétaires 1995.
- 4/ - Questions Orales.
- 5/ - Questions Diverses.

o-o-o-o-o-o-o
o-o-o-o
o-o

M. Charles GINESY ouvre la séance à 17 h 30 en annonçant aux membres du Syndicat que suite à l'inspection de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes réalisée par M. Michel CUKIER, Inspecteur Principal du Ministère de la Culture affecté en région P.A.C.A., Monsieur Jacques TOUBON, Ministre de la Culture et de la Francophonie, en date du 28 juin dernier, a signé la décision ministérielle d'agrément de cet établissement.

Cette reconnaissance nationale met en évidence la valeur de l'enseignement dispensé dans la zone de montagne des Alpes-Maritimes et la volonté politique du Conseil Général et des communes concernées qui par leur effort financier permettent le fonctionnement de la structure gérée sous forme de Syndicat Mixte.

1/ - Budget supplémentaire 1994 du Syndicat.

Le Président donne lecture du budget supplémentaire du Syndicat pour l'année 1994 qui dans le contexte actuel de restrictions financières, est en diminution.

DEPENSES :	Fonctionnement	- 100 000 F
	Investissement	160 000 F
	Total	60 000 F

RECETTES :	Fonctionnement	- 100 000 F
	Investissement	160 000 F
	Total	60 000 F

APPROUVE A L'UNANIMITE

2/ Attribution de l'indemnité de conseil au Payeur Départemental :

En fonction de l'arrêté du 12/07/90, qui fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de Conseil allouée aux Payeurs Départementaux, M. Jean-Claude SERER, Comptable du Syndicat Mixte, bénéficiait de cette indemnité jusqu'à juillet 1994, date de son départ.

Depuis juillet 1994, M. Jacques BESSON, remplaçant M. SERER, il y a donc lieu d'octroyer à ce dernier l'indemnité de conseil calculée par application du tarif prévu à l'article 5 de l'arrêté du 12/07/90 à partir de cette date.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3/ Discussion sur les orientations budgétaires 1995 :

Le Président indique qu'en fonction des arbitrages qui ont eu lieu entre les services du Conseil Général et le Syndicat Mixte, le Budget Prévisionnel 1995 évalué à 7 030 000 F assurera au Syndicat Mixte un fonctionnement normal mais sans aucune marge de manoeuvres.

4/ Questions Orales : NEANT

5/ Questions Diverses :

Monsieur BRUN énumère les documents diffusés aux membres du Syndicat : - Bilan d'activités des enseignements 1993-1994.

- Bilan des interventions et des réalisations musicales 1993-1994 : l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes assure avec cinq musiciens intervenant en milieu scolaire des interventions musicales permettant à tous les enfants scolarisés, en primaire, dans la zone de montagne de bénéficier d'un éveil à la musique.

- Résultats des examens de Fin de Cycle d'Instruments et Formation Musicale 1993-1994.

Le Président propose à chaque membre du Syndicat de donner leurs observations ou doléances sur l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes.

M. Paul OLLIE, Conseiller Général de SAINT ETIENNE DE TINEE tient à signaler sa satisfaction sur le fonctionnement de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, satisfaction également de la part des parents et surtout il insiste sur la qualité de l'enseignement musical permettant aux élèves de monter des groupes folkloriques pour animer les fêtes dans les communes. Il attire notre vigilance sur la poursuite des études musicales des enfants afin qu'ils puissent sans élitisme accéder aux classes musicales sur le littoral.

Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général de PUGET-THENIERS soulève le problème de l'annulation des interventions musicales en milieu scolaire pour la présente année. Monsieur BRUN répond que tant que la commune de Puget-Théniers ne sera pas à jour de ses cotisations, les interventions en milieu scolaires, compléments d'activités de l'Ecole, ne seront plus assurées.

D'ailleurs, un grave problème se pose pour le centre de Puget-Théniers car si la Mairie ne s'acquitte pas de sa participation financières, les parents d'élèves risquent d'être pénalisés en payant la cotisation des communes non participantes pour l'année scolaire 95/96. A l'heure actuelle, il est à signaler qu'une procédure de mandatement d'office par la Préfecture des A.M. est en cours.

Monsieur Hubert TASSY, Délégué Départemental à la Musique et à la Danse rappelle que l'Ecole Départementale de Musique reste exemplaire au niveau national et leader dans les Alpes-Maritimes. De plus l'Agrément consacre cela.

Le Président conclue sur le bon fonctionnement de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes au bénéfice des élèves des communes de montagnes et souhaite rencontrer le corps professoral.

Aucune question nouvelle n'ayant été soulevée, le Président clos la séance à 18 h 00.

Le Président,
Charles GINESY

